

SEANCE DU 19 JUIN 2013, à 20h30

Etaient présents : MM., RAULHAC, LAURENS, ALBERT, LAFON, DELPECH, BIZOUARD, CAYRAC, ALBERICI, TERRAL, MOUSSA, BONTON, MOUYSSET

Excusés : JULIEN, LAMESLE, CABROL, ALRAN-REY, BANDET, BIBAL,

Retards : GRANIER

Béatrice MOUYSSET a été nommée secrétaire de séance

Approbation de la séance précédente : aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 27 mai 2013 a été adopté à l'unanimité des membres présents du conseil municipal.

AMORTISSEMENT RESEAU D'ADDUCTION D'EAU et FRAIS D'ETUDES NON SUIVIS DE REALISATION

Madame le Maire explique au conseil municipal la comptabilisation des amortissements est obligatoire pour le compte d'immobilisation 21531. Les réseaux d'adduction d'eau suite aux PVR, pour un montant de 216 809.84€ doivent être amortis.

Le conseil municipal est invité à délibérer afin de fixer la durée de ces amortissements.

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'amortir le réseau d'assainissement sur une durée de 15 ans.

Il convient également de passer des écritures budgétaires pour amortir des frais d'études non suivis de réalisation , relatifs à l'étude sur la route du Lezert, en alimentant les articles comme suit :

Article 6811 :	+ 3 315.91€
Articles 023 :	- 3 315.91€
Article 021 :	- 3 315.91€
Article 28031 :	+ 3 315.91€

Le conseil municipal décide d'amortir les études sur l'année 2013.

Pour : 12 voix / contre : 0 voix / abstention : 0 voix

DEMANDE D'INTEGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC DES LOTISSEMENTS « LES HAUTS DE LA BORIE I » ET « LES HAUTS DE LA BORIE II »

Par courrier du 6 mai 2013, M. MALRIC, gérant de la société JLMG, propriétaire des lotissements « les hauts de la borie I » et « les hauts de la borie II », demande l'intégration des deux lotissements dans le domaine public.

Mme le Maire informe le conseil qu'elle a demandé au lotisseur une lettre signée par tous les co-lotis pour pouvoir utiliser la procédure « transfert à l'amiable ».

Après discussion, le conseil municipal demande à Madame le Maire de s'assurer auprès des services concernés de la C2A que tous les travaux et toutes les normes concernant la voirie, l'éclairage public, l'assainissement soient respectés avant de lancer la procédure d'intégration.

MODIFICATION DES HEURES DE RENTREE ET SORTIE DU GROUPE SCOLAIRE

Afin de permettre aux enfants (maternelle) du premier service d'avoir un peu plus de temps pour manger, il est proposé d'augmenter la durée du temps méridien d'un quart d'heure et donc d'avancer l'horaire de rentrée à 8H30.

Ce changement pourrait également faire le tremplin pour appliquer les nouvelles mesures des rythmes scolaires en 2014.

Les nouveaux horaires seraient : 8h30 – 11 h 30 et 13h30 – 16h30.

Après discussion, le conseil municipal accepte ce changement et demande à Madame le Maire de le communiquer à l'école ainsi qu'aux parents des élèves en confirmant que ce changement sera effectif pour la rentrée de septembre 2013.

Pour : 12 voix / contre : 0 voix / abstention : 1 voix

NOMINATION D'UN AGENT

Monsieur GRANIER informe le conseil municipal que suite à la demande de vacance de poste, il est nécessaire de nommer l'agent pour ce poste.

Il est proposé de nommer Monsieur Alain CAMPO, actuellement en contrat pour un mois.

M. Campo a donné satisfaction sur son travail lors d'un précédent remplacement.

Il correspond au profil demandé : possession du permis poids lourd et formation espaces verts.

Dans un premier temps et après acceptation de la nomination par le CDG 81, Monsieur CAMPO sera adjoint technique 2^{ème} classe Stagiaire pour une durée d'un an, à 35h/semaine. Après discussion, le conseil municipal accepte cette nomination.

Pour : 13 voix / contre : 0 voix / abstention : 0 voix